الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 16 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/13/2020

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que M. Mohamed Tazi, a déclaré avoir reçu, par voie de transfert direct suite à un héritage, 252 189 actions Sothema franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à ce transfert, M. Mohamed Tazi déclare détenir 345 770 actions Sothema, soit 19,20% du capital de ladite société.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma